

Réunion du groupe " hébergement- logement"

janvier 2015, dans les locaux de la Fondation Abbé Pierre, 7 rue Clovis à Metz

Invitée : **Fatima KEHLI**, service des aides foncières et du logement du Conseil Départemental, chargée de la recherche de l'aide à la recherche de logement pour les personnes défavorisées.

Présents : des représentants de la FAP, d'habitat et humanisme, du nid, de RESF, du MRAP et de Mdm

Ordre du jour :

Expliquer les démarches pour accéder au logement autonome ou au logement accompagné. Voir les difficultés.

Il y a différents publics prioritaires. Les personnes relevant de :

- fonds de solidarité logement (FSL)

- La loi DALO (SDF ou personnes en hébergement d'urgence). Le DALO est un dispositif de dernier recours .Ce peuvent êtres des personnes pauvres qui sont dans des procédures d'expulsion.

Le DALO peut déclarer la personne prioritaire : les bailleurs se réunissent et cherchent une solution. Parfois, certains bailleurs demandent des sous-locations via le FSL avant de leur louer. Lorsqu'une famille peut passer en sous- location, le FSL commence la recherche de logement.

Il faudrait prendre en amont les problèmes .La prévention est fondamentale. Un accompagnant local peu éviter les expulsions.

Pour la demande de logement, les personnes remplissent un dossier de base unique ; les bailleurs sociaux font des demandes complémentaires. Ils ont un numéro unique d'attestation.

La base, c'est la coopération de la famille. Il est nécessaire de faire un diagnostique sur sa situation, pour dégager un profil.

Il existe une commission des situations atypiques : pbs psy, logements insalubres, handicaps etc.

Le problème actuel est les jeunes : il faut vraiment travailler sur les jeunes de moins de 25 ans

Proposition de Fatima KEHLI : avoir au niveau du département un guichet unique, qui analyserait le profil des personnes et les orienterait.

Des moyens communs Etat, département, CAF pourraient être regroupés.

Il existe l'ADIL, qui n'a pas de pouvoir, mais un rôle d'information. Il faudrait qu'elle soit étoffée.

Questions – Réponses :

1. Il est difficile de faire une estimation du nombre de personnes expulsées sur le département. Il faut voir cela avec la Préfecture.
2. Il existe une convention entre le conseil départemental et Inter Service Migrants qui est financé par celui-ci: appeler ISM pour avoir des interprètes

Pour une prochaine réunion, inviter Mme Hélène Saint Marie (DALO qui relève du ministère du logement) et un représentant de l'ADIL.